

a plus que deux centes gauche à la Chambré, M. Ribot, d'une part, et d'autre part, M. Renault, lequel ne se sépara jamais de son prénom de Léon, pour faire croire qu'ils sont trois, d'ailleurs, M. Dufaure ne nourrit pas de fausses illusions sur les destinées probables de son journal. Au dixième aube, on fera un banquet.

Les soldats de l'armée territoriale (second portion des classes 67 et 68) sont rentrés mardi dans leurs foyers. Ils ont eu un temps pitoyable et ont passé leurs quatorze jours dans la boue et sous la pluie. Ils reviennent la figure bronzée comme les Arabes ou comme M. Albert Grévy.

L'un d'eux nous raconte cette anecdote : « Il y a dans cette arme des officiers distingués, il en est d'autres qui manquent absolument des notions d'orthographe les plus élémentaires. Tel était le capitaine qui commandait la troisième compagnie, dans la ville de... »

Se trouvant fort embarrassé chaque fois qu'il fallait faire les provisions pour ses soldats, il avait imaginé un truc assez ingénieux. Il copiait préalablement sur un morceau de papier tous les noms de viande ou de légumes qu'on pouvait lui vendre.

Quand les fournisseurs venaient lui faire leurs offres, il consultait sa liste. Si ce qu'on lui proposait s'y trouvait, il l'acceptait d'emblée; mais, quand on lui parlait de quelques mets qu'il n'avait pas inscrits, il écrivait aussitôt en français le surlin :

— C'est inutile, mes hommes n'aiment pas ça !

TRIOULET

### Bulletin Economique

Nous empruntons au Journal des Mines l'article suivant :

#### LES CHAUDIÈRES A VAPEUR

Les perfectionnements réalisés dans la construction des moteurs depuis une dizaine d'années ont permis de réduire dans de très-grandes proportions la consommation de vapeur.

On est arrivé aujourd'hui à construire des machines qui ne consomment que 6 kil. de vapeur par force de cheval et par heure. Ce résultat en général est racheté par de plus grandes complications dans l'agencement et le nombre des organes de distribution; néanmoins, la plupart de nos constructeurs sont parvenus à atteindre presque complètement ce résultat. C'est ainsi que la machine Corlin, pour ne citer qu'un exemple, s'est beaucoup répandue, bien qu'aujourd'hui on cherche à la remplacer par les moteurs du système Compound.

Il est assez curieux de constater, au contraire, le peu d'importance que la plupart des industriels français semblent ordinairement attacher au choix du système de chaudières qui doivent fournir la vapeur nécessaire au fonctionnement de leur machine et d'où dépend par conséquent la réalisation des économies annoncées.

Il existe une sorte de tradition en vertu de laquelle la chaudière à bouillir est considérée comme supérieure, malgré ses imperfections, à tous les autres types. Il est vrai que les avis sont partagés suivant les régions. Ainsi, dans le Nord, par exemple, c'est le type qui domine; en Normandie, on rencontre beaucoup de demi-tubulaires; dans la Loire, au contraire, il existe une préférence marquée en faveur des générateurs à foyer intérieur. A quoi attribuer ce résultat? Est-ce à la nature du combustible? En aucune façon. Les houilles du Nord et du Pas-de-Calais, les houilles anglaises que l'on brûle dans la Seine-inférieure ne le cèdent nullement en qualité à celles de la Loire.

C'est ailleurs qu'il faut rechercher la cause de cette anomalie.

D'abord, les prix établis sur des bases différentes suivant les types, l'évaluation de la puissance de vaporisation en chevaux-vapeur, ne servent qu'à jeter de grandes confusions.

Une chaudière de trente chevaux-vapeur bien établie ne présente pas une surface de chauffe trente fois plus grande que celle d'un cheval seulement. Il existe de plus, dans les prix, une disposition encore bien supérieure. Qu'importe de connaître la valeur aux cent kilos? La puissance de vaporisation serait-elle proportionnelle au poids de la chaudière? En aucune façon.

Enfin, nous le répétons, qu'est-ce qu'un cheval-vapeur lorsque cette mesure est appliquée à une chaudière? Il serait impossible d'en donner une définition convenable.

Grâce à cette confusion de termes et à ces dénominations vicieuses la chaudière à bouillir a pu conserver une certaine vogue. Si deux constructeurs de types différents présentent des devis pour la fourniture des appareils de vaporisation et que l'adjudication dépende uniquement des prix, qu'arrivera-t-il presque toujours, c'est que la chaudière à bouillir conservera en apparence tous ses avantages.

Et cependant, il est permis maintenant d'affirmer qu'à puissance de vaporisation égale c'est le type le plus désavantageux.

1. La chaudière à bouillir peut être construite avec des tôles de très-mauvaise qualité et résister cependant aux épreuves réglementaires.

2. Pour conserver ses avantages au point de vue du prix d'achat, il est indispensable de réduire à 1 m. 50 la surface de chauffe correspondante à la dépense d'un cheval-vapeur. Dans ces conditions, l'utilisation du colonniforme fait dans de mauvaises conditions et l'on ne produit que 5 à 6 kil. de vapeur par kilogramme de combustible brûlé sur la grille.

3. Le nettoyage n'est facile que lorsque les eaux ne donnent pas de dépôts adhérents et qu'on les renouvelle fréquemment. Avec des foyers extérieurs, que se passe-t-il en effet? Les précipités qui se forment pendant l'ébullition s'accumulent pendant les ar-

rets dans la partie la plus basse des bouillottes. Au rallumage, ils durcissent sous l'influence du coup de feu et forment rapidement une couche peu conductrice de la chaleur. Les tôles rougissent et perdent aussi une partie de leur résistance.

Les nombreux échantillons qui figuraient au Champ-de-Mars à l'Exposition de divers types de chaudières de propriétaires de chaudières à vapeur démontraient de la façon la plus éclatante l'exactitude de ce que nous avançons.

On y trouva des exemples de rivures qui s'étaient complètement fondus sur la ligne des rivets, on y voyait des spécimens de dépôts formant des couches de 5 à 6 centimètres d'épaisseur et assez durs pour n'être que difficilement enlevés au besoin, des tôles dont la résistance avait été tellement altérée sous l'influence des coups de feu qu'elles s'étaient gonflées sous l'action de la vapeur et formaient de véritables poches.

Si maintenant on examine la série des accidents constatés dans les établissements industriels, on voit que les chaudières à vapeur y tiennent une place extrêmement prépondérante. Ce fait résulte non pas seulement de ce que le nombre en est plus grand, mais surtout des causes que nous venons de signaler.

A quelle cause donc attribuer cette prévention que l'on rencontre dans certaines régions contre le type de chaudières à foyer intérieur? A des idées préconçues qui pouvaient avoir leur raison d'être il y a une quinzaine d'années, mais qui aujourd'hui ne reposent sur aucun fondement sérieux.

Qu'enseigne-t-on encore aujourd'hui dans la plupart de nos écoles professionnelles? Que le système de Cornwall à foyer intérieur présente de grands avantages au point de vue de l'économie de combustible, mais que, en raison de leur grand diamètre, ces chaudières entraînent l'emploi de tôles ayant des épaisseurs de 12, 15 et 18 millim., et que ces tôles présentent souvent des défauts de soudure qui compromettent la résistance. Il y a une quinzaine d'années, on avait raison, aujourd'hui qu'en reste-t-il? La métallurgie serait donc demeurée stationnaire et aucun progrès n'aurait donc été réalisé dans la fabrication du fer? Ce n'est pas soutenable, et nos établissements d'Anzin, du Creusot, de Saint-Etienne, de Montataire sont là pour le prouver de la façon la plus éclatante. Bien plus, dans le bassin de la Loire, on construit aujourd'hui un grand nombre de chaudières à foyer intérieur, et notamment des chaudières Galloway, qui, au point de vue de l'exécution et de la qualité des matériaux, ne laissent absolument rien à désirer et ne le cèdent en rien à celles fabriquées en Angleterre.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, pour l'éducation de nos lecteurs et pour leur faire apprécier à quel point nous sommes en arrière sur nos voisins sous le rapport des chaudières, de leur démontrer que le système Galloway, auquel nous avons déjà consacré un article dans ce journal, est adopté non-seulement en Angleterre, mais dans le monde entier, qu'il a la consécration de vingt années d'expériences, pendant lesquelles toutes les améliorations y ont été apportées; qu'enfin lui-même de ces générateurs ont été livrés jusqu'à ce jour. Les résultats constatés ont été les suivants : 8 k. 500 de vapeur produit par kilogramme de combustible, 12 à 15 kil. par mètre carré de surface de chauffe; nettoyage facile au moyen de purges périodiques des précipités boueux qui se forment et ne sont point séchés ni durcis par les coups de feu, prompt mise en marche, conduite facile, grande régularité de production, suppression des entraînements d'eau.

Tels sont les avantages qui militent en faveur de la chaudière Galloway, et que nous recommandons très vivement à l'attention des industriels français, surtout. Aujourd'hui, en effet, il est absolument indispensable que notre industrie s'attache à diminuer les frais de la production si elle veut pouvoir lutter avec la concurrence internationale ou extérieure; nos houilles sont en général plus chères que celles de nos voisins, et c'est, en somme, la production de vapeur qui en absorbe le plus.

La chaudière Galloway, qui obtient le grand prix à l'Exposition de 1878, se recommande à tous les industriels comme étant la plus pratique et la plus économique.

MM. J. Bichenet & Co de Paris, concessionnaires du brevet, se sont décidés à l'Exposition dans nos contrées, elle a choisi comme constructeur, à Lille, M. Paul Vilette, et comme agent M. Léon Duthoit, à qui l'on peut s'adresser pour tous renseignements.

#### REVUE HEBDOMADAIRE DU 4 MAI 1879

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA BOURSE N° 11, RUE DE LA FÉLIX, PARIS.

Nous retrouvons les pentes françaises à peu près aux mêmes cours qu'il y a quelques semaines. Les variations ont été nulles toute la semaine et on n'a eu quelque mouvement que le jour de la liquidation.

La faiblesse qui s'est traduite un moment par une baisse de 20 centimes environ sur le 5 0/0 a eu une cause toute accidentelle et qui n'a rien de nouveau sur l'évaluation antérieure des cours de la rente française. La réponse des primes avait déterminé, pour un jour, une situation de place très chargée et il a fallu vendre quelques rentes qu'on ne vou-

lait pas conserver fermes quand on les avait achetées à primes.

D'ailleurs, cette réaction a été effacée dès le lendemain de la liquidation et l'opinion générale reste à la hausse comme le mois dernier.

La situation, du reste, n'est pas changée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et se présente sous les aspects les plus favorables. L'argent, quoiqu'un peu plus exigé, est toujours très-abondant, et l'attitude correcte du gouvernement permet d'espérer que tout conflit sera évité à la rentrée des Chambres.

La Question de la Roumélie est ajournée. Le roi de Bulgarie est nommé, la question grecque est pour ainsi dire résolue, enfin pour les affaires d'Egypte, les deux gouvernements, anglais et français, sont complètement d'accord, dans ces conditions, la baisse des fonds français paraît impossible.

Les fonds étrangers ont peu varié et ont en général fait preuve d'une grande fermeté. Le 5 0/0 Italien a oscillé entre 78.40 et 78.50, toute tentative d'agitation politique a avorté. Les fonds austro-hongrois se sont bien tenus.

Le cours de 4 0/0 Autrichien s'est tenu facilement entre 66 1/4 et 66 1/2 et le 6 0/0 Hongrois est en hausse continue à 81 1/2.

Les fonds Russes sont plutôt un peu lourds. Le 5 0/0 1877 a reculé à 86 7/8. La situation politique intérieure de l'Empire est bien faite pour préoccuper quelque peu la spéculation.

Les valeurs Égyptiennes ont été assez mouvementées; l'obligation unifiée est tombée de 228 à 226 pour se relever à 230. On annonce le paiement du coupon raison de 12.50, les 2.50 restants sont réservés pour une protestation de la commission des finances. L'obligation des chemins de fer, tombée un moment à 295, s'est relevée à 304.

Les valeurs ottomanes sont restées à peu près stationnaires. Les fonds espagnols sont en hausse; l'extérieure cote 45 francs, l'intérieure 44 1/2. L'extérieure nouvelle 36 fr.

120,000 obligations d'un emprunt Grec nouveau seront mises en souscription les jeudi 8 et vendredi 9 courant, sous le patronage du Comptoir d'escompte. Les conditions de l'emprunt sont de nature à attirer les capitaux français. Le prix d'émission est 222.50, payable 50 fr. en souscrivant, 42.50 à la répartition du 21 au 24 mai, 100 fr. au 1er juin, 100 fr. le 1er juillet et 100 fr. le 1er août. Chaque obligation est remboursable à 500 fr. en 40 ans, et rapporte 20 fr. d'intérêt par an payable par trimestre de 5.00. C'est donc un placement qui ressort à 7.44 9/10 non compris la prime de remboursement. Les garanties sont établies par la loi du 27/5 janvier 1879 qui concède à cet emprunt les revenus provenant des droits de timbre. Ces revenus sont portés au budget de 1879 pour 5,600,000 fr. et le service de l'emprunt ne demande que 3,966,390 fr.

En se mettant d'accord, récemment, avec les porteurs de leurs 1874, 1875 qui n'étaient pas réellement créanciers du Royaume, la Grèce a montré son équité et a obtenu son crédit. C'est une garantie de plus pour les personnes qui souscrivent au nouvel emprunt.

On annonce peu de changements à signaler sur les cours des institutions de crédit. La Banque de Paris est à 750, la Caisse d'épargne à 700. On s'attend à l'assemblée des actionnaires qui sera tenue le 24 mai prochain et les actionnaires appelés à en faire partie se sont montrés favorables au nouveau gouvernement du Crédit Foncier. Les réalisations votées sont les suivantes: Approbation des comptes et vote du dividende proposé de 35 fr. soit 17.50 à distribuer à partir du 1er juillet, pareille somme ayant été payée le 1er janvier dernier. Nomination de deux administrateurs et d'un conseil. Le nouveau gouvernement est celle qui a passé. L'assemblée n'a pas examiné la question du portefeuille égyptien.

En dehors du dividende il est porté aux divers réserves. 4,317,216 fr. 79 et un solde de 125,883 fr. 82 est reporté à l'exercice suivant.

Nous retrouvons le mobilier français à 480. La société générale est fermée aussi à 480. La Banque d'Escompte est demandée à 665; Le Crédit Lyonnais à 671. La société financière est en hausse à 516. La Banque française italienne conserve son cours de 445 en attendant une nouvelle étape de hausse, justifiée par son excellente situation. Le Crédit mobilier espagnol se tient dans les prix de 850 et la Banque ottomane aux environs de 300.

On lit dans la Gazette de Roubaix :

La fête d'inauguration du gaz municipal s'est accomplie avec une certaine pompe. Les temps étaient favorables, quoique un peu troublé par des rafales de vent. Des lanternes, des drapeaux flottaient dans les rues très animées.

A quatre heures, le cortège officiel procéda et eut lieu à l'usine pour la bénédiction de la machine à vapeur. On ouvrit la marche et les pompiers en grande tenue faisaient escorte.

Dans le cortège, on remarquait M. J. Leblan, adjoint qui présidait la cérémonie, M. Dehuelly, député, M. Taffin-Binauld, président du tribunal de Commerce, M. Jonglez, président de la chambre de Commerce, M. Lortiois-Desplanque, de la commission du gaz, etc., etc., des officiers de réserve, des frères des écoles chrétiennes.

La cérémonie de la bénédiction a eu lieu dans la salle des compteurs. Un tapis, quelques sièges et quelques tentures avaient été disposés à cet effet. M. le doyen de Saint-Christophe accompagné de M. M. Simon, doyen de Notre-Dame et Leblan, principal du collège, a récité les prières d'usage. Dans une allocution que M. Vanboeckel a prononcée ensuite, il a dépeint avec quelques mots les fonctions de l'établissement qu'il bénissait et a donné une belle comparaison

entre la lumière que cet établissement était chargé de répandre pour l'industrie et la lumière d'en haut dont il appelait toutes les rayons pour la prospérité de l'entreprise. Il a montré la Religion venant soutenir la science; la religion venant seconder et féconder le travail.

Cette allocution a été fort belle. M. J. Leblan, a aussi pris la parole. Dans son discours, il a fait connaître les difficultés qu'il a fallu surmonter dans cette grande entreprise du gaz municipal. Il a rendu un bel éloge à l'entrepreneur général, M. Duranne, si bien secondé par tout son personnel. Il a rappelé l'activité et le talent dont a donné tant de preuves l'ingénieur de la ville, M. Barois, dans la marche de l'affaire. Enfin, il a fait l'historique de la découverte du gaz d'éclairage, d'un ingénieur français, Lebon, mort jeune, et laissant à un autre, comme presque toujours, le bénéfice de l'application industrielle.

Nous publierons ultérieurement cet intéressant discours.

Le procès-verbal d'inauguration a été ensuite lu et signé par tous les assistants. Nous le publions aussi prochainement.

Le cortège est rentré à Tourcoing, vers 5 heures et demie. Une foule considérable a stationné toute l'après-midi devant l'usine et les rues y conduisant. La porte et les cheminées de l'usine étaient brillamment pavées.

Pendant la soirée, la place a été envahie pour entendre le concert, lequel a été magnifiquement exécuté. Les orchestres ont généralement eu un très-bel effet en plein air; les chœurs s'y déploient à leur aise.

Les illuminations étaient splendides. Le vent les a légèrement contrariées, mais le dernier mot est resté à la lumière. C'était le jour, du reste, de son triomphe.

Ces illuminations consistaient en étoiles mises en place des lanternes, de réverbères dans les rues. Le kiosque était surmonté d'une couronne de laurier entourant l'initiale de la ville. L'Hôtel du Cygne, avait un feu de gaz, et le Cercle, des bordures lumineuses au balcon. Le concert s'est terminé vers dix heures. M. Dehuelly, député, assistait au concert. Une quête a été faite pour les victimes de Fraternité; elle a été, nous le croyons, très-abondante.

Nous donnerons demain quelques détails descriptifs sur l'usine.

La France, journal libre-échangiste, publie la note suivante :

Sur l'invitation de la Société des Agriculteurs du Nord, M. Tirard avait formellement promis de se rendre à Lille pendant le concours régional.

La Société s'était alors décidée à lui offrir un banquet par souscription, avec les concours des autres corps qui représentent les intérêts industriels et commerciaux du pays.

L'intention des négociants du département du Nord était de renouveler leurs plaintes et de précher la cause de la protection.

Les paroles prononcées hier par M. Tirard ont, par conséquent, été considérablement refroidies. D'autre part, le ministre de l'Agriculture et du Commerce hésiterait, dit-on, à se rendre à Lille.

On lit dans la Patrie :

« Un honnête fort embarrassé en ce moment, c'est M. Tirard. »

« Le ministre de l'Agriculture et du Commerce acceptant une invitation de la Société des agriculteurs du Nord, avait formellement promis de se rendre à Lille le 24 mai prochain pour assister au concours régional organisé par cette société. »

« La chose était entendue, réglée, mais voilà que M. Tirard apprend que les protectionnistes du département veulent profiter du banquet qui sera donné pour l'association à une manifestation économique dans le sens de leur opinion. »

« Seul contre tant de protectionnistes, que voulez-vous que fit le ministre. »

« Il a dit qu'il ne se rendrait pas, et rien n'est moins certain que le voyage à Lille de M. Tirard. »

Depuis le 1er mai, la filature de lin de M. Louis Hennion, rue Notre-Dame à Lille, est en chômage.

Le 1er Conseil de guerre a prononcé samedi les condamnations suivantes :

Louis Lahaye, gendarme à pied à la compagnie du Nord, outrages par paroles envers son supérieur, en dehors du service, un an de prison.

Marie Heurard de Fougalland, caporal au 1er de ligne, outrages par paroles et menaces à l'occasion du service envers son supérieur, cinq ans de travaux publics.

Le conseil a ordonné que la peine de trois ans de travaux publics soit appliquée au dit Heurard de Fougalland, le 3 avril, ne se comptant pas avec celle prononcée hier.

EPHÉMÉRIDES ROUBAISIENNES

3 mai 1169. — L'autel de Roubaix est consacré par Walter, évêque de Tournai, aux chanoines de la Cathédrale, pour les dépenses de leur culte et de leur église, des obligations, un tiers de la dime et la maison pastorale. — Cette concession avait lieu à charge par le chapitre de faire desservir la paroisse de Roubaix et de fournir au curé et à son vicaire tout ce qui est nécessaire à son entretien. (Archives de la Cathédrale de Tournai, Cartulaire D. F. 20.)

3 mai 1856. — Ouverture de la Bibliothèque publique. (Voir l'éphéméride du 20 mai.)

3 mai 1869. — Délibération de la chambre consultative. — Considérant qu'en sa qualité de député au corps législatif, M. Jules Brune a donné aux intérêts industriels et commerciaux de Roubaix de nombreux témoignages de dévouement; qu'il n'a cessé de protester contre l'insuffisance des droits établis à l'importation par les traités de commerce, particulièrement en ce qui concerne la grande industrie des tissus mélangés de notre fabrique; qu'il s'est rendu le fidèle interprète des besoins de l'industrie roubaissienne en demandant avec persistance que ces traités fussent dénoncés au fur et à mesure de leur expiration pour être remplacés par des traités suffisamment protecteurs, la chambre décide que des remerciements et chaleureuses félicitations sont adressées à M. Jules Brune au nom de l'industrie et du commerce de Roubaix, et qu'à cet effet, il se rendra en corps après de lui, pour lui en transmettre l'expression. (Journal de Roubaix, 21 mai 1869.)

Etat-Civil de Wattrelos.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 avril. — Achille Duvillers, Sartel.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 avril. — Du 28 avril. — Marie Suzanne Heilbois Baillet.

— Du 29 avril. — Angèle et Marie Dewaele, jumelles, rue Royale. — Marie-Joséphine Vranckx, Place de Laurent-Louis-Joseph Delannoy, Vieille-Place.

— Du 30 avril. — Pauline Duhamel, rue Saint-Jacques.

— Du 1er mai. — Louis Lampe, Houzarde, Marie-Angèle Vandepotte, Vieille-Place.

MARIAGE du 1er mai 1879. — Pierre-Antoine Honoré Dehuelly, 29 ans, banquier et Hélène Seynave, 27 ans, sans profession.

#### LES GRÈVES DE LOURCHES

La souscription n'est plus aussi grande parmi les grévistes et il y a lieu de croire que les décisions prises par le conseil d'administration dans la journée de vendredi, de concert avec le directeur M. Mathieu auraient été bien accueillies par les ouvriers s'ils avaient reçu leur paie de quinzaine dans la journée de samedi. Cette circonstance leur permettrait de résister encore quelques jours, mais il est permis d'envisager à bref délai la fin de cette grève qui n'a pas eu le caractère général que l'on pouvait appréhender dès le début.

Les fosses continuent à être occupées militairement. Les soldats sont logés chez les habitants, dans les maisons d'école et dans les bâtiments des fosses et de la rigie.

Voici les décisions prises dans l'assemblée générale des actionnaires :

« M. Mathieu continuera ses fonctions de directeur de la société : »

« Suppression du jour de chômage; retenue abaissée de 5 fr. à 3 fr. par quinzaine; établissement d'un système permettant aux ouvriers de gagner quinze postes de 3 fr. 50 par quinzaine; avances aux familles s'il y a lieu. »

« M. Nougarede, qui n'a pas démenti de la confiance de la compagnie, sera maintenu dans ses fonctions d'ingénieur. »

« On ne peut pas encore se prononcer sur l'accueil qui sera fait par les ouvriers à ces décisions; mais nous ferons remarquer que le désaccord persiste entre la compagnie et les ouvriers sur la question principale: sur le maintien ou le renvoi de M. Nougarede. »

Le Tribunal de Valenciennes vient de rendre son jugement en ce qui concerne les huit grévistes arrêtés pour rébellion et entraves à la liberté du travail.

Deux ont été condamnés à deux mois d'emprisonnement; deux à un mois et un six jours. Un a été acquitté.

Les deux derniers inculpés, étant de nationalité belge, ont été maintenus en état de prévention. Le Tribunal veut, en effet, posséder leur casier judiciaire avant de statuer sur leur sort.

On assure qu'un rapport sur la situation faite, en raison des grèves, aux ouvriers de plusieurs départements, est en ce moment à la rédaction au ministère de l'Intérieur.

Le rapport serait soumis au Président de la République.

« Ajoutons que cette question a été agitée dans le dernier conseil des ministres. »

— GROSLEUX. — Mercredi après-midi, le fils de M. Savary, menuisier à Mory, nommé Martial, âgé de dix-huit ans, a été foudroyé au pied du moulin.

— SAINT-OMER. — Un de nos concitoyens, Félix Dejardin, vient au ter regimont du génie à Versailles, serait d'être mis à l'ordre du jour des troupes en garnison dans le département de Seine-et-Oise, pour acte de courage.

— HAZEBROUCK. — Le jugement rendu par le Tribunal d'Hazebrouck, au profit de la Société des auteurs, contre l'Orphelin d'Hazebrouck, ayant été frappé d'appel, le Cour de Douai a reformé ce jugement.

On se rappelle que les auteurs avaient la prétention de percevoir un droit de recette, lorsque les sociétés donnaient des concerts non payants auxquels étaient admis les membres de l'Orphelin et leur famille habitant avec eux.

Voici le texte du vœu relatif à l'interdiction des processions sur la voie publique, qui a été déposé dans la dernière séance du Conseil municipal de Lille, par MM. Charles Gavelle, Crép, Bouche et Rochard.

« Les conseillers municipaux soussignés, renouvellement des vœux qu'ils ont en l'honneur d'émettre, avec 14 de leurs collègues, dans la séance du 12 mai 1877, vœux qui fut adopté dans la séance du 16 du même mois et demandant que l'Administration municipale interdise la sortie des processions dans la ville. »

#### Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEROUX-DELEZ, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FIDÈLE LEROUX, décédé à Roubaix, le 4 mai 1879, à l'âge de 57 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 5 courant, à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 6 heures du soir, et aux CONVOI et SÉPULCRAL, qui auront lieu le mercredi 7 du dit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grand-Rue, 21.

— Une MESSE DE CONVOI et un OBIT DU MOIS seront célébrés en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Four, le mardi 5 mai 1879, le repos de l'âme de Marie-Rose NYS, veuve de Monsieur Floris LARENT, décédée à Four, le 4 avril 1879, dans sa 84e année.

— Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La confrérie des Trépassés fera célébrer une messe, le lundi 5 Mai 1879, à sept heures trois quarts, en la même église.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 7 mai 1879, à 10 heures, pour le repos des âmes de Dame Julie-Séverine CORNILLE, veuve de Monsieur Constant DUYVEREL, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 82 ans, et de Monsieur Honoré-Louis FORTALNE, époux de Dame Aimée DUYVEREL, décédé à Roubaix, le 6 mai 1870, à l'âge de 38 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 7 mai 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Rose NYS, veuve de Monsieur Floris LARENT, décédée à Roubaix, le 4 avril 1879, dans sa 84e année.

— Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

— La ville de Namur organise un festival international en quatre journées, pour harmonies, fanfares et chant d'ensemble, fixés aux dimanches 8 juin, 13 juillet, 10 août et 8 septembre.

Les inscriptions doivent être prises au moins huit jours à l'avance.

Des primes pour une valeur de 3,000 francs seront tirées au sort entre les Sociétés participantes. Une médaille commémorative sera remise à chaque Société participante.

— Les journaux de Bordeaux annoncent que le château Margaux, qui appartenait à M. Agnado, a été vendu 5 millions de francs à M. Pillet-Will, banquier à Paris.

— Le Progrès de la Côte-d'Or dit que le

général de Courcy a fait une chute de cheval et s'est luxé l'épaule.

— UN DRAME DANS UN HÔPITAL. — L'hôpital de Mustapha (Algérie) a été, ces jours-ci, le théâtre d'un drame horrible. Un Arabe, atteint d'une fièvre délirante, se leva, parait-il, pendant la nuit et se précipita, sans que personne s'en aperçût, sur un lit voisin occupé par un malade âgé et affaibli.

L'Arabe, rendu absolument fou par son mal, aurait étranglé le malheureux, qui n'aurait pas eu le temps de faire entendre le moindre cri.

Une fois cet homme tué, ce forcené se serait acharné sur son cadavre et l'aurait paré de sang.

On finit cependant par s'apercevoir qu'il se passait quelque chose d'inouï dans le lit de la malheureuse victime, et des gardiens appelés essayèrent d'arracher le cannibale à son épouvantable festin.

La scène qui se passa alors défie toute description. L'Arabe tout saignant, les yeux hors de la tête, poussait des cris humains et se cramponnait avec un ardeur féroce au cadavre de sa victime.

On parvint enfin à se rendre maître du forcené, et l'on put constater qu'il avait entièrement dévoré une partie de la figure de sa victime.

Il paraît que cet insensé aurait avalé plus d'une livre de chair humaine pendant son horrible repas.

« Un tel événement a produit une profonde impression dans l'hôpital. On assure que l'Arabe est actuellement en voie de guérison. »

— UN FAIT ÉTRANGE. — Dans une des plus petites communes du département de Seine-et-Marne, était venu s'établir vers la fin de 1871, un médecin très-distingué, disait-on, et qui était accompagné de sa femme, trois enfants, sa sœur, qui, jusqu'à une vocation religieuse bien caractérisée, avait cru ne pas devoir quitter son frère éprouvé par de grands maux int